



Avis public

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 3 octobre 2023 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à convertir un ancien lieu de culte en édifice à bureaux.

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 2 103 867 du cadastre du Québec. Il est situé au 705 du boulevard Mauricien.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 16 septembre 2023

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002